



Support détaillé

9 mai 2022

Pleumeleuc

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

- **Ordre du jour du conseil municipal**
- ❑ Informations



Contexte et objectifs

- ❑ la Loi a posé l'obligation légale pour les présidents des EPCI à fiscalité propre d'élaborer un schéma de mutualisation.
- ❑ Ce schéma est un outil de planification destiné à guider les futures mutualisations de services après une phase d'état des lieux des différentes modalités de coopération intercommunale.
- ❑ Le schéma de mutualisation intercommunal est présenté aux élus.
- ❑ En synthèse, les objectifs qui peuvent être poursuivis en matière de mutualisation sont :
 - Optimiser les moyens et les ressources ;
 - Améliorer l'expertise de la communauté et des communes dans les différents domaines d'activités ;
 - Faciliter la solidarité entre les membres de l'EPCI avec le partage des connaissances et des savoirs faire.

Le conseil municipal a pris acte
la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

PRENDRE ACTE du rapport sur l'avancement de la démarche de mutualisation de Montfort communauté et de ses communes membres pour l'année 2021.



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ Les marchés de travaux pour la création du terrain de football en gazon synthétique comportait une erreur puisqu'il prévoyait une actualisation et une révision des prix. Or, conformément au code de la commande publique, il est impossible de cumuler les deux.
- ❑ L'actualisation des prix est la solution privilégiée par la commune. Cependant, si les titulaires des lots 1 et 4 ont émis un accord favorable à cette modification, l'entreprise titulaire des lots 2 et 3 sollicite une révision des prix et non une actualisation au vu de la conjoncture.
- ❑ Juridiquement la commune doit faire droit à la demande de l'entreprise Sporting Sols, titulaire des lots 2 et 3.

Le conseil municipal a approuvé
la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

VALIDER la régularisation du marché

VALIDER le principe et la formule d'actualisation des prix des lots 1 et 4 tel que proposé

VALIDER le principe et la formule de révision des prix des lots 2 et 3 tel que proposé



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ Depuis sa création, le 19 septembre 2016, l'occupation du domaine public par les commerçants dans le cadre du marché alimentaire du vendredi est gratuite
- ❑ En raison
 - des enjeux à la fois sociaux, avec la création d'un espace de consommation, de vie et d'échange, mais aussi économiques en permettant de répondre de manière différente à des besoins de consommations de la population, de ce projet
 - du fait que la commune souhaite permettre à ce projet de se maintenir dans le temps, et étant donné cette dernière année de marché qui a vu une fréquentation aléatoire
- ❑ il est proposé de maintenir pour une année la gratuité de l'occupation du domaine public pour les commerçants du marché.

Décision soumise au vote

DECIDER la gratuité de l'occupation du domaine public sur ce marché et ce jusqu'au 30 juin 2022

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité



Anne-Sophie PATRU

Maire



Contexte et objectifs

- ❑ La commune a signé une convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée sous contrat d'association avec l'Etat, avec l'école privée Saint Melaine le 11 avril 2005.
- ❑ Cette convention prévoit notamment les modalités et le montant de la prise en charge, le nombre d'élèves scolarisés et les modalités de versement de la prise en charge communale.
- ❑ Elle stipule que la convention est révisée chaque année par simple avenant suivant le coût élève de l'école publique.
- ❑ A des fins de simplification administrative, il est proposé de conclure un avenant à la convention, qui supprime le principe d'avenant annuel fixant le coût élève. Il est proposé que le coût élève soit fixé par délibération du conseil municipal chaque année.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

VALIDER le principe de délibérer pour fixer le coût élève de l'école publique chaque année permettant de calculer la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée



Philippe RAMIREZ
Adjoint délégué au scolaire





Contexte et objectifs

- A l'occasion du 10^{ème} anniversaire du jumelage entre les communes de Pleumeleuc et Llanfairfechan (Pays de Galle) et en raison de l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la place située face à la Mairie du nom de « Place des Voyages », « Plasenn ar beajoù » en breton.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Proposition de la commission éducation, jeunesse et action culturelle du
27/04/2022

Décision soumise au vote

ADOPTER la dénomination « Place des voyages - Plasenn ar beajoù »



Gwenaëlle MULTON

Conseillère déléguée à l'action culturelle



Contexte et objectifs

- ❑ Dans le cadre de la réalisation d'un parcours vélo de type Pump track, du fait que le point de départ soit finalement à une hauteur supérieure à 2 mètres, ces travaux rentrent dans le champ d'application d'une demande de déclaration préalable.
- ❑ Pour les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...) déposées au nom de la commune, il convient de joindre au dossier une délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer et à signer une telle demande.

Décision soumise au vote

AUTORISER le Maire à signer et à déposer la demande de déclaration préalable pour les travaux du Pump track

AJOUTER qu'en l'absence de conflit d'intérêt, le Maire est autorisé à signer l'arrêté qui accordera ou refusera la demande de déclaration préalable après instruction

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité



Anne-Sophie PATRU

Maire



Contexte et objectifs

- ❑ Renonciation à exercer le droit de préemption des ventes de terrains ou de biens immobiliers réalisées entre le 1^{er} avril et le 4 mai 2022.

Le conseil municipal a pris acte des décisions à l'unanimité

Décision soumise au vote

Prendre acte des décisions prises par le Maire



Anne-Sophie PATRU

Maire



- ❑ Ordre du jour du conseil municipal
- **Informations**



Informations intercommunautaires



Montfort Communauté vous donne la parole ! Afin de faciliter les déplacements de tous ses habitants, Montfort Communauté souhaite recueillir votre avis.

Pour participer au projet de « Plan simplifié de Mobilité », il suffit de répondre à ce questionnaire avant le 16 mai 2022.

Anonyme et ouvert à tous, ce questionnaire a pour objectif de mieux comprendre les pratiques de chacun, les difficultés et les besoins. Il vise également à recueillir vos idées et propositions d'actions.

<https://www.montfortcommunaute.bzh/actualite/comment-faciliter-vos-deplacements/>



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Montfort Communauté souhaite proposer aux habitants un accompagnement et des aides financières pour la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement (isolation, chauffage, perte d'autonomie, mise en location...).

■ Une étude s'engage pour connaître les besoins et calibrer le dispositif à déployer pour les satisfaire.

Agenda

❑ Bike park

- Initiation dimanche 15 mai après-midi (à confirmer)
- Inauguration dimanche 5 juin

❑ Accueil des gallois de Llanfairfechan du 26 au 30 mai

- Inauguration de la Place des Voyages le 29 mai

❑ Sports pour tous

- Activités pour tous les âges le mercredi 8 juin, ouverts à tous
- A côté de la salle des sports

❑ Prochain conseil municipal

- Lundi 13 juin 20h30

Merci.

